

Protéger la faune marine

Dans la continuité de la stratégie Défense durable 2016-2020 (poursuivre et renforcer les efforts en faveur de la biodiversité terrestre et marine), les opérations de contre-minage, missions de service public auxquelles participe la Marine nationale, sont menées en ce sens. *Cols bleus* vous présente trois mesures de protection de la faune marine, mises

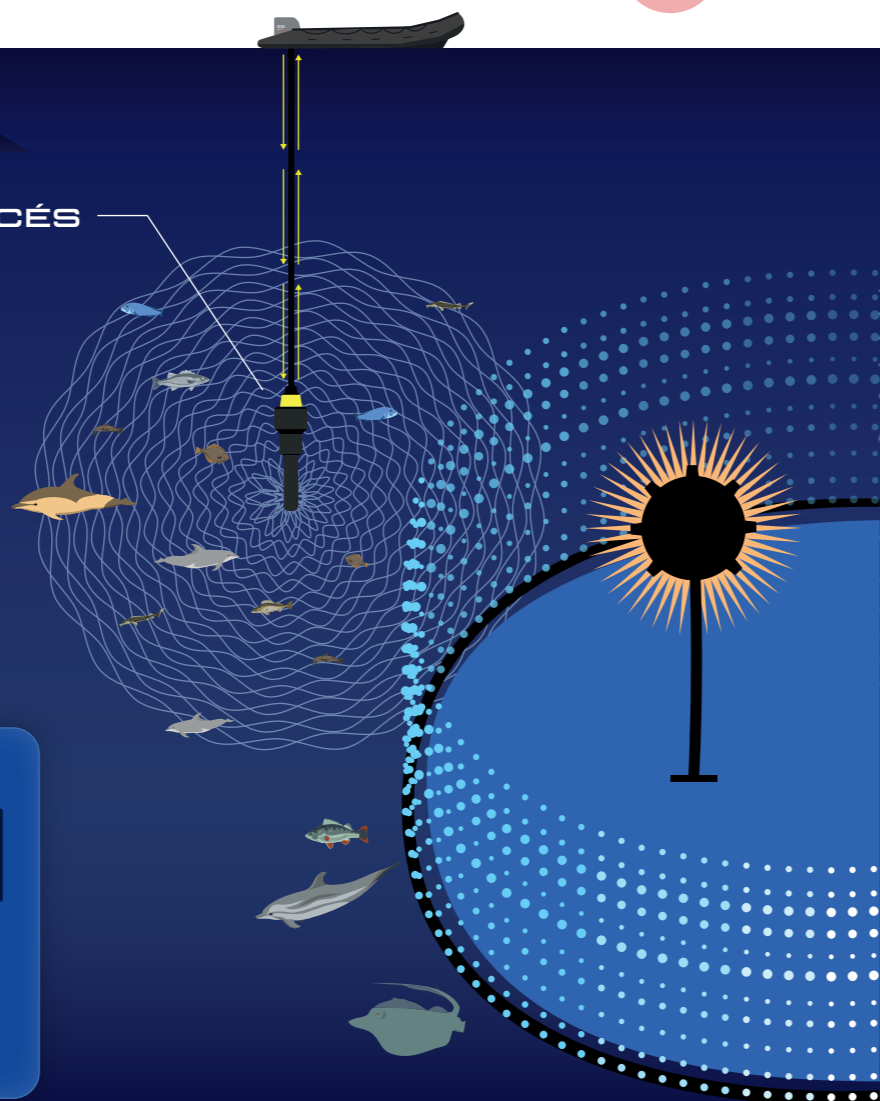
en œuvre dans le projet global de traitement raisonné de munitions historiques en Méditerranée. Ces mesures peuvent également être déployées dans d'autres régions et être étendues aux entraînements ou expérimentations avec des explosifs.

1

LE DÉTECTEUR DE CÉTACÉS OU BOUÉE ACOUSTIQUE

Dispositif pour capter et identifier les signaux émis par la faune marine.

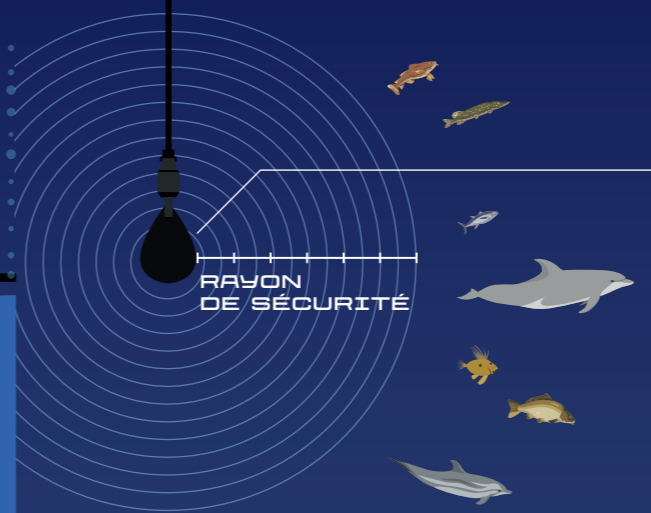
- déployable à partir d'un semi-rigide du groupe de plongeurs-démineurs
- autonomie énergétique (>1h30)



2

L'EFFAROUCHEUR À POISSONS ET MAMMIFÈRES

Dispositif immergé pour émettre des sons adaptés, répulsifs et non agressifs.



3

LE RIDEAU DE BULLES

Aussi appelé « barrières diphasiques », ce système d'atténuation du bruit sous-marin utilise l'air pour réduire les ondes subaquatiques. Il atténue la propagation des ondes de choc sonores, amortit les effets de souffle sous-marin qui peuvent nuire à la vie marine lors d'explosion. En effet, les sons supérieurs à 160 décibels, en continu ou sous forme de coups répétés, perturbent le comportement des mammifères marins.

DÉTECTEUR DE MAMMIFÈRES MARINS

